

Formation CACES®

PEMP

(Relevant de la R.386 de la CNAM. TS)

Durée :

Trois jours :

- Un jour de théorie
- Un jour de pratique
- Un jour de test

Effectif :

3 à 6 participants

Public :

Toute personne étant amenée à conduire une PEMP.

Pré-requis :

Aptitude médicale à la conduite et être âgée de 18 ans minimum.

Objectifs :

- Acquérir les connaissances pratique et théorique sur la conduite des PEMP.
- Obtenir le CACES ® pour être en conformité avec la législation sur la conduite des PEMP.
- Promouvoir la sécurité dans la pratique au quotidien.

Moyens pédagogiques :

- Support de cours réalisé en conformité avec la réglementation CNAM.
- Cas pratiques adaptées à l'environnement de l'entreprise (exercices, simulations) tout en respectant la recommandation.
- Un livret de formation sera remis à chaque stagiaire.

Formateur :

Personnel maîtrisant les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.

Formation Théorique

La réglementation, normalisation et textes de la sécurité sociale

- Les obligations du constructeur
- Les obligations des employeurs
- Les obligations des loueurs
- La responsabilité du conducteur

Classification et technologie

- Les différentes catégories de PEMP (caractéristiques, utilisations courantes, avantages et inconvénients)
- Les différents organes de la PEMP

Les risques résiduels de la PEMP

- Les principaux risques : renversement, chute, heurt, électrisation...
- Les règles de stabilité et de mise en œuvre
- Les règles de conduite, de circulation et de stationnement

Sécurité

- L'adéquation de la PEMP en fonction de la charge nominale, la hauteur de travail et la nature du travail
- Les distances de sécurité avec les conducteurs électriques
- Les organes de sécurité (les vérifications et entretiens courants à effectuer)
- Consignes et manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours et de dépannages

Formation Pratique (en fonction des catégories)

- Examen de l'adéquation
- Vérifications
- Positionnement
- Plate-forme de travail en élévation (dans le sens de la marche, dans le sens inverse de la marche et dans un sens inverse de la marche et dans un sens perpendiculaire)
- Conduite et circulation
- Les manœuvres de secours





Formation CACES®

PEMP
(Relevant de la R.386 de la CNAM. TS)

Tests

Après évaluation théorique et pratique un avis favorable ou défavorable sera émis sur la délivrance d'une autorisation de conduite.

Examen : Bilan des connaissances et savoirs faire selon le référentiel CNAM

Contrôle des connaissances théoriques (questionnaire)

Épreuves pratiques

Évaluation CACES®

Un CACES® sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation pratique et théorique favorable.

